

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS**  
COMMUNE DE VILLAREMBERT / EPIC Office de tourisme « CORBIER TOURISME »  
**Exercice 2026**

Entre :

La commune de Villarembert

73300 Villarembert

Représenté par son Maire, M Patrice Fontaine, habilité par délibération du Conseil municipal en date du 03/02/2026

Dénommée « la commune de Villarembert »

Et

L'EPIC Office de Tourisme « OFFICE DE TOURISME LE CORBIER »

461, promenade du Front de Neige.

Le Corbier

73300 VILLAREMBERT

Représenté par son Directeur, Monsieur Cédric LACOSTE

Dénommé « Office de tourisme »

**Préambule :**

L'Office de tourisme est constitué sous la forme d'un établissement public industriel et commercial dont l'objet statutaire est de promouvoir et de réaliser des opérations tendant à accroître l'activité touristique sur le territoire de la commune de Villarembert.

Classé en catégorie 1, l'office de tourisme doit se conformer aux critères de classement réglementaires.

L'article 1 est modifié comme suit :

**« Article 1 : Subventions :**

Pour soutenir les actions engagées par l'Office de tourisme au titre des missions énumérées à l'article 1, et sur la base du plan d'actions annuel, la commune de Villarembert versera à l'Office de tourisme une subvention.

Le montant pour l'exercice 2026 s'élève à :

Subvention pour l'Office de tourisme : 640 000€ S'expliquant comme suit :

- 600 000€ subvention annuelle
- 20 000€ subvention exceptionnelle pour la préparation des 60 ans de la station.

- 20 000€ subvention investissement refonte de l'accueil

Subvention pour la garderie, le club enfants et le label « Famille+ » : 150 000 €

L'Office de tourisme percevra également le montant de la taxe de séjour, soit 423 858.91 €

Le montant des subventions sera versé selon l'échéancier joint à cet avenant, étant entendu que le dernier versement de décembre pourra faire l'objet d'un réajustement en fonction du montant de taxe de séjour reversé.

## **Article 2**

Les autres articles de la convention d'objectifs sont inchangés.

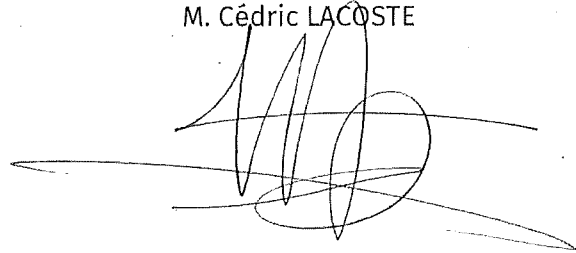
Fait à Villarembert, le

Pour la commune de Villarembert

Le Maire :  
M Patrice Fontaine

Pour l'Office de tourisme

Le directeur/ordonnateur :  
M. Cédric LACOSTE



EXERCICE 2026 - EPIC OFFICE DE TOURISME LE CORBIER


ECHEANCIER SUBVENTIONS MAIRIE

DATES DU VIREMENT	LIBELLÉ	TAXE DE SEJOUR	Subventions principales	TOTAL
15/01/2025	MAIRIE - taxe de séjour janvier	37 545.45		37 545.45
	MAIRIE - subvention janvier		75 000.00	75 000.00
05/02/2025	MAIRIE - taxe de séjour février	37 544.66		37 544.66
	MAIRIE - subvention février		75 000.00	75 000.00
05/03/2025	MAIRIE - taxe de séjour mars	56 475.30		56 475.30
	MAIRIE - subvention mars		98 000.00	98 000.00
05/04/2025	MAIRIE - taxe de séjour avril	56 475.30		56 475.30
	MAIRIE - subvention avril		71 000.00	71 000.00
05/05/2025	MAIRIE - taxe de séjour mai	37 545.45		37 545.45
	MAIRIE - subvention mai		50 000.00	50 000.00
05/06/2025	MAIRIE - taxe de séjour juin et juillet	48 090.90		48 090.90
	MAIRIE - subvention juin		98 000.00	98 000.00
05/07/2025	MAIRIE - taxe de séjour aout	37 545.50		37 545.50
	MAIRIE - subvention juillet		98 000.00	98 000.00
05/08/2025	MAIRIE - taxe de séjour septembre	37 545.45		37 545.45
	MAIRIE - subvention aout		75 000.00	75 000.00
05/09/2025	MAIRIE - taxe de séjour octobre et novembre	75 090.90		75 090.90
	MAIRIE - subvention septembre		75 000.00	75 000.00
05/10/2025	MAIRIE - subvention octobre		75 000.00	75 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>423 858.91</b>	<b>790 000.00</b>	<b>1 213 858.91</b>

Pour mémoire :  
 Sur Budget Primitif :

Taxe de séjour	423 858.91 €
Subvention Garderie, club et label Famille +	150 000.00 €
Subvention MAIRIE	640 000.00 €
	1 213 858.91 €

le 28/01/2026.  
 Lucette Corbier

  
**OFFICE DE TOURISME LE CORBIER**  
 461 promenade du Front de Neige  
 73300 VILLAREMBERT  
 Tél : +33 (0)4 79 83 04 04  
 SIRET : 51874524500010  
 info@le-corbier.com www.le-corbier.com

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 073-217303189-20260203-DCM1\_2026-DE

## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE,

**Excusés** :

**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 09
Conseillers présents : 06
Conseillers votants : 06
Procuration (s) : 00

**CONVENTION D'OBJECTIFS EPIC CORBIER TOURISME / COMMUNE  
AVENANT N°1**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2025, par délibération N°122, avait :

- **Approuvé** la convention d'objectifs qui fixe les modalités de mise en œuvre du programme d'actions de l'EPIC, office de tourisme « Corbier Tourisme », pour l'année 2026,
- **Décidé** d'accorder à l'EPIC « Corbier Tourisme »
  - o une subvention de 600 000 € pour soutenir ses actions,
  - o une subvention pour la garderie, le club enfants et le label Famille+ de 150 000 €
  - o L'Office de tourisme percevra également le montant de la taxe de séjour soit 386 000 €
- **Mandaté** le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A ce jour, il paraît nécessaire de modifier la convention d'objectif signée le 1<sup>er</sup> décembre 2026 suite à :

- o l'établissement définitif du montant de la taxe de séjour perçue en 2025
- o l'ajout d'une nouvelle mission à savoir l'organisation des 60 ans de la station
- o la refonte de l'accueil

Il convient de revoir à la hausse la subvention pour l'année 2026 comme suit :

- o Subvention annuelle de fonctionnement pour l'Office de Tourisme : 600 000 €
- o Une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour l'organisation des 60 ans de la station
- o Une subvention exceptionnelle de 20 000 € pour la refonte de l'accueil
- o Subvention pour la garderie, le club enfants et le label « Famille+ » :

150 000 €

- L'office de tourisme percevra également le montant de la taxe de séjour, soit 423 858.91 €.

Afin de se rapprocher au plus près des besoins de dépenses de l'office de tourisme, un nouvel échéancier de versement est également souhaité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** L'avenant N°1 à la convention d'objectifs entre la Commune de Villarembert et l'EPIC Office de tourisme « Corbier Tourisme » pour l'exercice 2026 selon le détail ci-après :
  - Subvention pour l'Office de Tourisme : 600 000 €
  - Subvention exceptionnelle pour les 60 ans de la station : 20 000 €
  - Subvention exceptionnelle pour la refonte de l'accueil : 20 000 €
  - Subvention pour la garderie, le club enfants et le label « Famille+ » : 150 000 €
  - L'office de tourisme percevra également le montant de la taxe de séjour, soit 423 858.91 €.
- **APPROUVE** l'échéancier des paiements tel que proposé. (ci-annexé)
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT

Le Maire

Patrice MONTAINE



N° 2026/02

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, , Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** : Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 9  
 Conseillers présents : 6  
 Conseillers votants : 6  
 Procuration (s) : 0

**CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS  
 ETE 2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de créer les emplois saisonniers pour l'été 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE MODIFIER** le tableau de création des emplois saisonniers pour l'été 2026 comme suit.


Emplois	Nbre	Durée contrat	Rémunération	Temps	Service
Maître-nageur, chef de bassin	1	<b>du 22/06/2026 au 29/08/2026</b>	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif	Complet	Espace détente
Maître-nageur sauveteur	2	<b>du 22/06/2026 au 29/08/2026</b>	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif de 2 <sup>ème</sup> classe	Complet	Espace détente
Sauveteur secouriste aquatique	2	<b>Du 22/06/2026 au 29/08/2026</b>	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif de 2 <sup>ème</sup> classe	Complet	Espace détente
Hôtesse d'accueil	2	22/06/2026 au 29/08/2026	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Espace détente

Agent d'exploitation	1	01/07/26 31/08/26	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	TNC	Camping
Adjoint administratif	1	15/06/2026 au 29/08/2026	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint admin de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC	Agence postale
Agent d'exploitation	1	<b>du 22/06/26 au 29/08/26</b>	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Cinéma
Agent de sécurité incendie	4	Du 29/06/2025 Au 31/08/2026	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Sécurité
Adjoint technique	3	Du 04/05/2026 Au 30/10/2026	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint technique	Complet	Technique
Adjoint technique	3	Du 18/05/2026 au 30/09/2026	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint technique	Complet	Technique pistes de VTT

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

  
Florence PEYRUT

Le Maire

  
Patrice FONTAINE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE,

**Excusés** :

**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 9  
Conseillers présents : 06  
Conseillers votants : 06  
Procuration (s) : 0

**DELIBERATION PONCTUELLE  
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante, (Conseil Municipal) ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le départ d'un adjoint technique contractuel.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/03/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 01/03/2026 au 28/02/2027 inclus.

Il devra justifier d'un niveau minimum de CAP Electricité ou d'un BAC PRO en électricité et/ou d'une expérience d'au moins 6 mois dans un métier en lien avec le service technique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 558 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Le Maire,

Patrice FONTAINE



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE,

**Excusés** :

**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 09  
Conseillers présents : 06  
Conseillers votants : 06  
Procuration (s) : 00

**DELIBERATION PONCTUELLE  
PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante, (Conseil Municipal) ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le tuilage du poste de l'adjoint administratif en charge de la comptabilité afin d'anticiper le départ de l'agent actuel qui a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 11/02/2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 11/02/2026 au 10/08/2026 inclus.

Il devra justifier d'un niveau minimum de BEP COMPTABILITE ou d'un BAC PRO comptabilité ou d'une expérience d'au moins 6 mois dans un métier en lien avec la comptabilité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 558 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT

Le Maire,

Patrice FONTAINE

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

N° 2026/05

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE,

**Excusés** :

**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 09
Conseillers présents : 06
Conseillers votants : 06
Procuration (s) : 00

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT DE L'EPIC  
OFFICE DU TOURISME DU CORBIER**


Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de renouvellement du classement en catégorie 1 de l'office de tourisme du CORBIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme du CORBIER
- AUTORISE le Maire à signer les documents à venir.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE

### Itinéraires piétons – raquettes – Villarembert

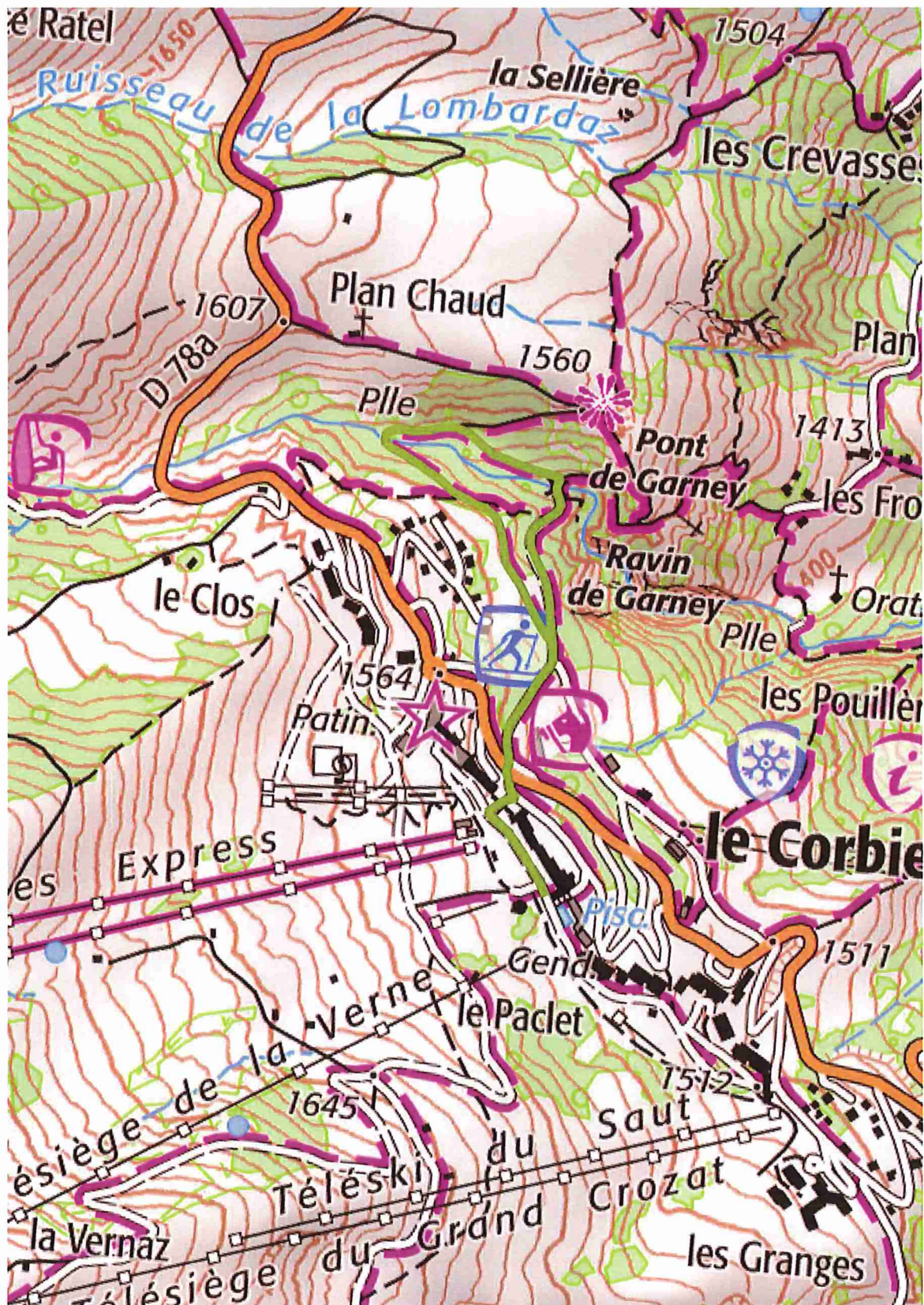


Figure 1 : Boucle du Garney



Figure 2 : Boucle du Plan Chaud

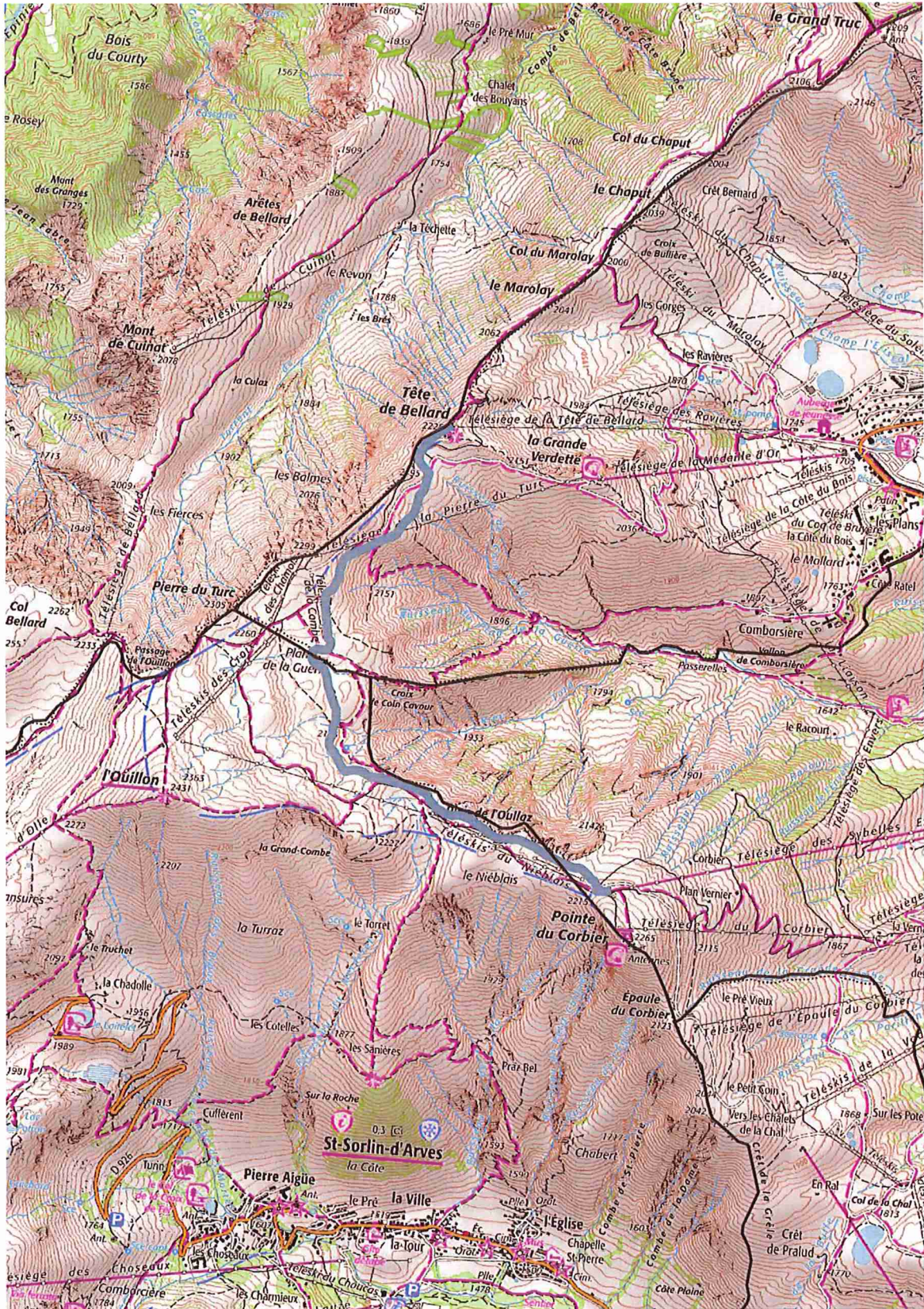


Figure 3 : Les crêtes

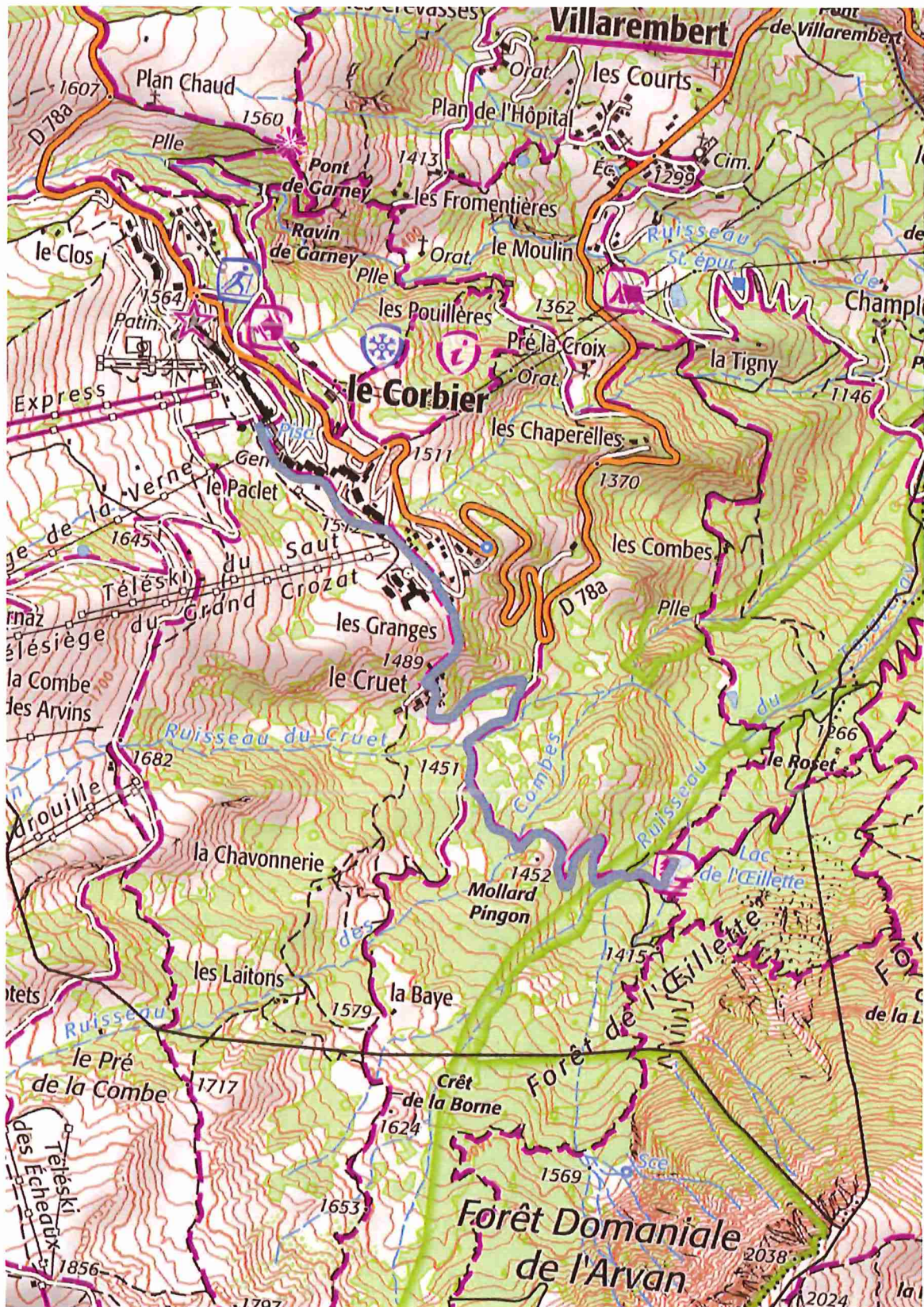


Figure 4 : L'Éillette

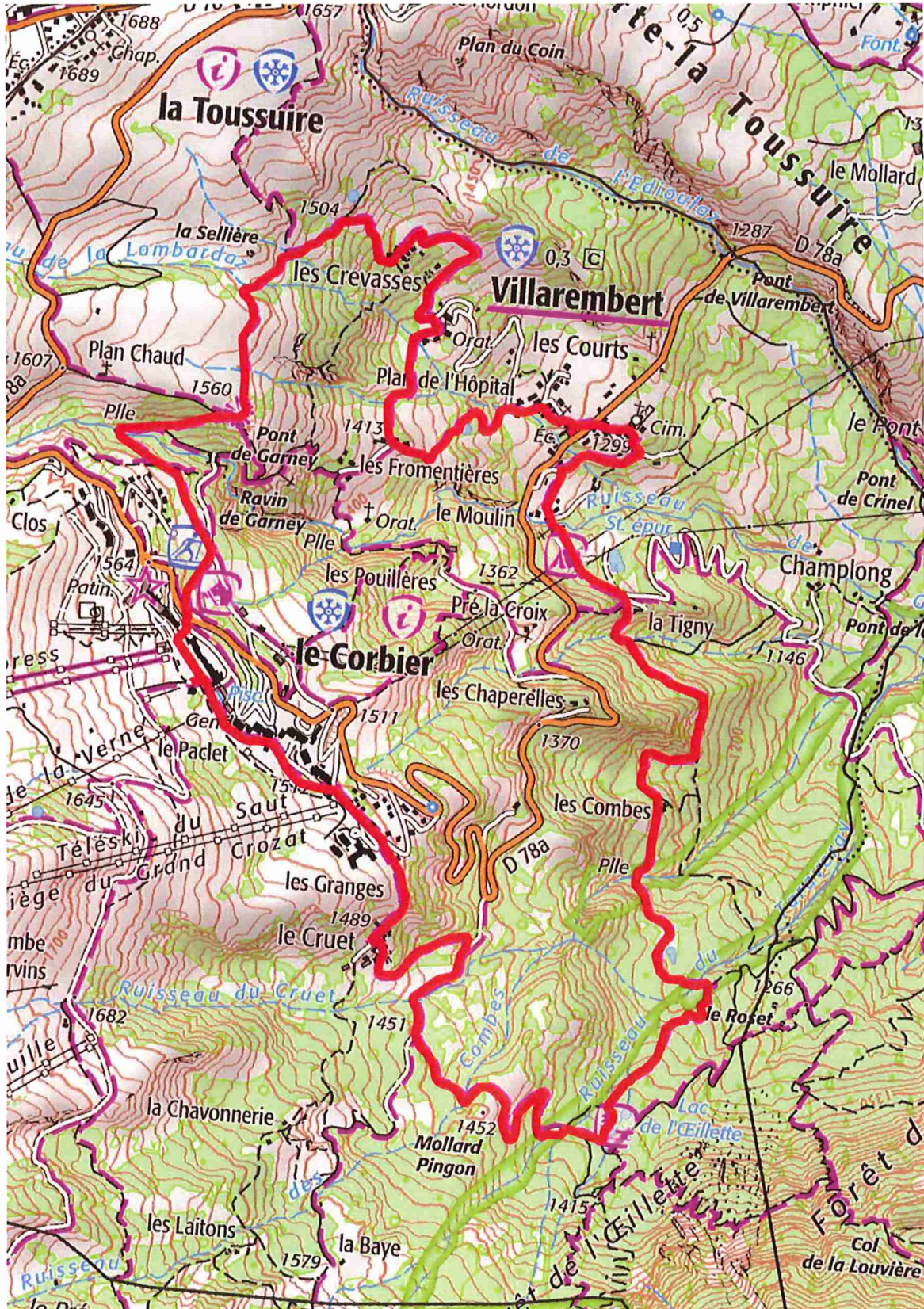


Figure 5 : Tour des hameaux



Figure 6 : Boucle du col d'Arves

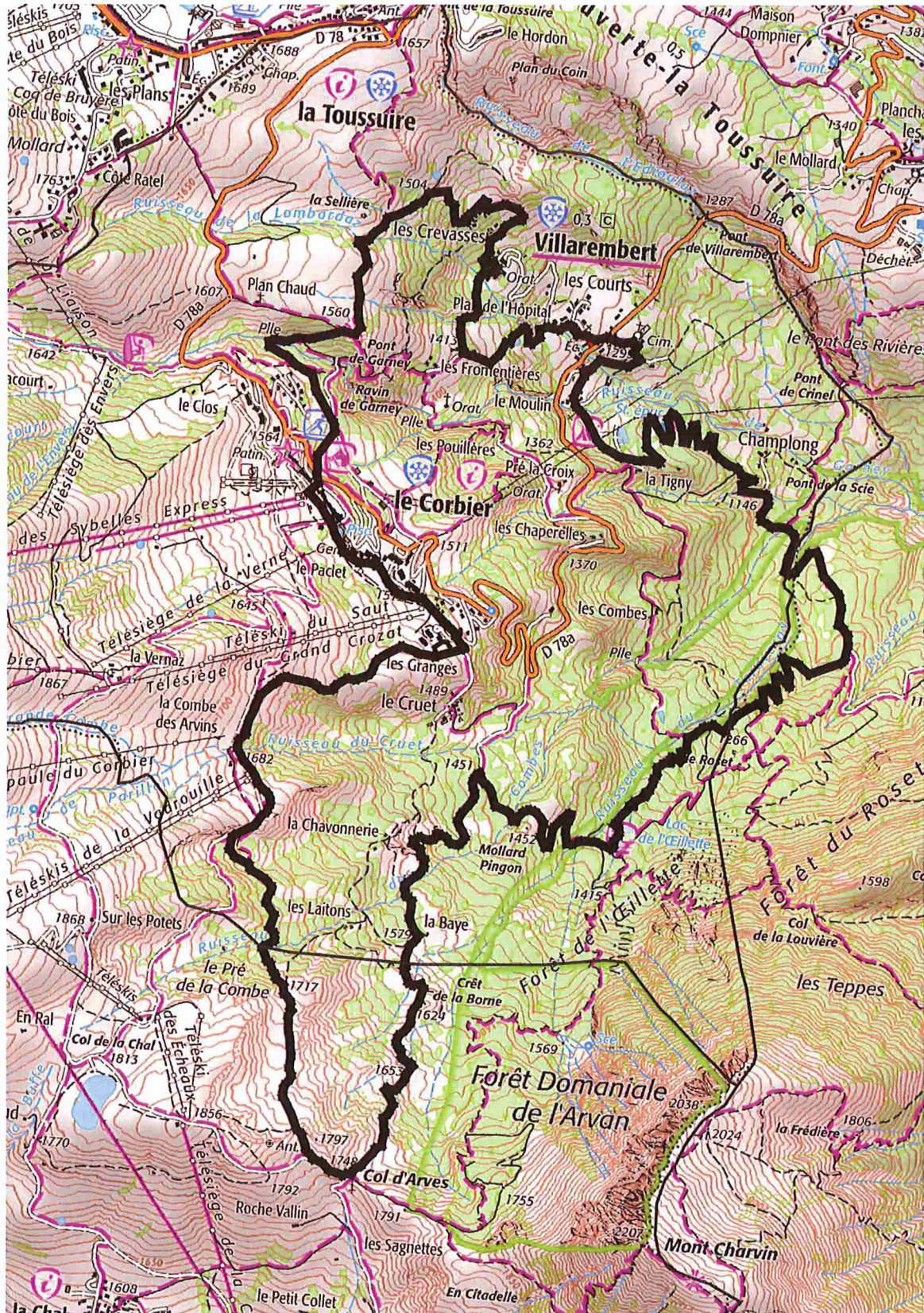


Figure 7 : Boucle du garde-chasse

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 073-217303189-20260203-DCM6\_2026-DE

N° 2026/06

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.**Excusés** :**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice	: 09
Conseillers présents	: 06
Conseillers votants	: 06
Procuration (s)	: 00

**Inscription des parcours hivernaux piétons et raquettes de Villarembert au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Conseil Départemental de Savoie**

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards est en charge du développement, de l'équipement et de l'aménagement touristique du Massif Arvan-Villards. Dans ce cadre, le SIVAV porte le programme Espace Valléen – Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027, dans lequel est exposé la stratégie touristique du territoire.

Le projet de développement de l'activité raquettes par la qualification de l'existant et la création de nouveaux parcours en stations et dans les villages est une opération inscrite à l'espace valléen. Cette opération vise à :

- Proposer des itinéraires qualitatifs, sécurisés ou hors de zones à risque
- Créer une offre tous niveaux mais surtout accessible aux familles
- Harmoniser la signalétique, le balisage (norme AFNOR) et les niveaux de difficultés
- Faire une promotion globale. Avoir des supports communs pour valoriser l'activité

Dans ce cadre, un travail a été mené entre le SIVAV et la commune pour requalifier les itinéraires existants et en identifier de nouveaux.

Dans le cadre de sa politique en faveur des activités de pleine nature, le Département de la Savoie est engagé dans l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) tel que le prévoit la loi sur le sport.

Ce plan a vocation à intégrer les espaces, sites et itinéraires touristiques de pratique d'activités de pleine nature et pour objectif d'accompagner leur montée en qualité et leur pérennisation de manière durable et concertée. A terme le PDESI73 a pour ambition d'être la vitrine des activités outdoor en Savoie.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique et des parcours (maitrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...)

Concernant les parcours hivernaux piétons et raquettes, une attention particulière est notamment portée à la qualité du balisage sur le terrain, à l'information adaptée proposée et à l'entretien régulier des itinéraires pour garantir la sécurité et la satisfaction des pratiquants.

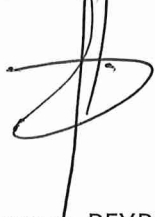
Dans cette perspective, le Maire propose d'inscrire l'ensemble des parcours Villarembert au PDESI 73.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve le projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours Villarembert (*Boucle du Plan Chaud, L'Œillette, Tour des hameaux, Boucle du Garney, Boucle du garde-chasse, Boucle du col d'Arves, Les Crêtes* reportés sur les cartes ci annexées) :
- s'engage à conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires
- s'engage dans le temps à gérer et entretenir les parcours dont la commune est gestionnaire (*Boucle du Plan Chaud, L'Œillette, Tour des hameaux, Boucle du Garney, Boucle du garde-chasse, Boucle du col d'Arves*) et à allouer les moyens nécessaires à la mise en place d'un balisage qualitatif et conforme au plan de balisage chaque hiver
- s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, auprès des acteurs concernés, pour garantir autant que faire se peut la bonne gestion de l'itinéraire des Crêtes et la mise en place d'un balisage qualitatif et conforme au plan de balisage chaque hiver.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE

N° 2026/07

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, , Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** : Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice	: 9
Conseillers présents	: 6
Conseillers votants	: 6
Procuration (s)	: 0

**AVENANTS N°1 MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX  
COMMUNAUX LOT N°1 RUE COUVERTE  
ET AVENANT N°2 LOT N°2 PISCINE ESPACE DETENTE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 pour le lot RUE COUVERTE et le projet d'avenant N°2 pour le lot N°2 PISCINE ESPACE DETENTE afin d'intégrer des prestations supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant N°1 pour le lot N° 1 : nettoyage de la rue couverte pour un montant de 2480 € HT.
- APPROUVE l'avenant N°2 pour le lot N°2 : nettoyage de la piscine espace détente pour un montant de 1344 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à venir.
- DIT que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE

N° 2026/08

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.**Excusés** :**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUTConseillers en exercice : 09  
Conseillers présents : 06  
Conseillers votants : 06  
Procuration (s) : 00**MODIFICATION DES PRIX DU CARBURANT DE LA STATION-SERVICE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 30 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'appliquer une marge annuelle globale de 80.00 € par mètre cube de carburant acheté et dont l'application sur le prix de vente variera en fonction du prix facturé à chaque livraison par le fournisseur ainsi que du coût du marché national et du prix proposé par les distributeurs de la vallée afin de vendre au mieux le carburant.

Puis il rappelle que le conseil l'a chargé de décider des ajustements ponctuels de cette marge par rapport à la variation du coût du marché et éviter ainsi un écart trop important qui nuirait à la vente du carburant de la station-service et de faire valider cette variation à la plus proche réunion du Conseil Municipal.

Les prix de vente des carburants ont été modifiés comme suit :

Carburant	2/01/2026	7/01/2026	22/01/2026
GO	1.85	1.77	1.79
SP 95	1.91	1.89	1.90
SP 98	2.03	2.03	2.00

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider ces modifications de tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 073-217303189-20260203-DCM8\_2026-DE



- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 30/12/2025.

Fait et délibéré en séance.

Le secrétaire de séance

Florence PEYRUT

Le Maire,

Patrice FONTAINE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

**COMMUNE DE VILLAREMBERT**  
43, route des Crevasses  
73300 – VILLAREMBERT  
Tel : 04 79 56 74 65  
Mail : [accueil@mairie-villarembert.fr](mailto:accueil@mairie-villarembert.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**VALENZANO**  
1013 route du Parc de la Vanoise  
73300 – ST JEAN DE MAURIENNE  
Tel : 04 79 59 99 27  
Mail : [valenzano73@orange.fr](mailto:valenzano73@orange.fr)

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**REFECTION TOITURE DE LA MAIRIE ET EXTENSION**

■ Date de la notification du marché public : 05/08/2025

■ Durée d'exécution du marché public : .....mois ou ..... jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 54 045.77 €
- Montant TTC : 64 854.92

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

## Prise en compte des travaux en moins par rapport au montant initial du marché :

Honoraires constats d'huissier :	-1 340.00 €
Bungalow/bureau de chantier :	-1 150.00 €
Dépose main courante :	- 658.60 €
Carton alvéolé :	- 250.00 €
Bande d'arrêt d'eau type joint waterstop :	- 200.00 €
Couvre joint vertical PVC :	- 70.00 €
Couvre joint vertical sur murs ou poteaux pierre	- 405.00 €
Couvre joint de sol caoutchouc :	- 246.40 €
Enduit hydrolique sur murs existants extérieurs :	- <u>290.00 €</u>

TOTAL TRAVAUX A DEDUIRE : -4 610.00 €

## Prise en compte des travaux complémentaire au marché :

Honoraires bureau de structure béton	142.50 €
Etudes des synthèses d'exécution	141.00 €
Déconstruction abri et attente	825.00 €
Découpe et décapage d'enrobé	1 064.00 €
Démolition muret	240.00 €
Fouilles en rigoles et en trou	1 016.50 €
Evacuation terre	321.00 €
Béton de propreté	540.20 €
Remblaiement en tout venant	601.02 €
Massifs béton, acier et coffrage	21.00 €
Semelles filantes pour béton	119.37 €
Mur béton	372.49 €
Fouille masse	52.01 €
Grave compactée 0.80	104.01 €
Compactage + géotextile anti-contaminant	50.00 €
Lit de sable, polyane, béton ep.0.20m acier	60.00 €
Finition pour recevoir un isolant	74.00 €
Enrobé	2 738.00 €
Réseaux eau pluviale fouille et remblais	155.00 €
Tuyau PVC	52.70 €
Nouveau réseau EP sous porte accès	1 280.00 €
Création escalier béton	<u>1 980.00 €</u>
TOTAL TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	1 1949.80 €

Soit : 11949.80-4610.00 =7339.80 €

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le



ID : 073-217303189-20260203-DCM9\_2026-DE

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7339.80
- Montant TTC : 8 807.76
- % d'écart introduit par l'avenant : 13.58

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 61 385.57 €
- Montant TTC : 73662.68 €

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 09  
Conseillers présents : 06  
Conseillers votants : 06  
Procuration (s) : 00

**REFECTION DU TOIT DE LA MAIRIE ET EXTENSION  
AVENANT N°1 – LOT MACONNERIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 juillet 2025 le marché des travaux de réfection du toit de la mairie et extension a été validé.

Le Lot N°1 Démolition maçonnerie VRD étant infructueux, il a été attribué à l'entreprise VALENZANO suite à une consultation pour un montant de 54 045.77 € HT en date du 5/08/2025.

A ce jour, afin d'intégrer des travaux non réalisés et des travaux complémentaires un avenant de 7339.80 € HT serait nécessaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 du LOT N°1 du marché de rénovation du toit de la mairie et extension pour un montant de 7339.80 € HT correspondant à 13.58 % du marché.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à venir.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT



Le Maire

Patrice FONTAINE



## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE,**Excusés** :**Absents** : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Mathias BOCHET, Guillaume TROCHET**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 09

Conseillers présents : 06

Conseillers votants : 06

Procuration (s) : 00

## OPERATION « PASS MARSIEEN »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'office de tourisme du CORBIER souhaiterait s'associer au dispositif national du PASS MARSIEEN mis en œuvre par France Montagne pour la période du 14 mars 2026 au 10 avril 2026. Cette opération promotionnelle vise à offrir des réductions et avantages chez des partenaires (restaurateurs, hébergeurs, commerces, prestataires d'activités etc..) pour les personnes détentrices d'un forfait Sybelles de 4 jours et plus.

La Commune est sollicitée pour offrir des réductions sur les entrées piscine, espace détente et salle de sport.

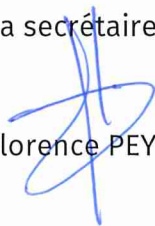
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'être partenaire de l'opération promotionnelle PASS MARSIEEN pour la période du 14 mars 2026 au 10 avril 2026.
- **FIXE** les tarifs suivants dans le cadre de cette opération promotionnelle, pour les personnes détentrices d'un forfait Sybelles de 4 jours et plus :
  - o Entrée piscine enfant (5-11ans) =3€
  - o Entrée piscine adulte : 5 €
  - o Entrée espace détente adulte : 8€
  - o Entrée salle de sport : 7€
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à venir.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT



Le Maire

Patrice FONTAINE



N° 2026/11

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, , Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** : Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice	: 9
Conseillers présents	: 6
Conseillers votants	: 6
Procuration (s)	: 0

**SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE  
VILLAREMBERT-LE CORBIER**

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention qu'il a reçu provenant de l'amicale des sapeurs-pompiers de VILLAREMBERT-LE CORBIER qui a pour vocation de soutenir moralement et matériellement les sapeurs-pompiers de la Commune, de renforcer la cohésion au sien du corps et de favoriser le lien entre les pompiers et la population locale.

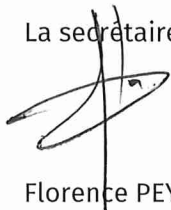
L'amicale s'investit tout au long de l'année au service de VILLAREMBERT et de ses habitants. Elle participe régulièrement à des manœuvres publiques, à des interventions dans les écoles, à des visites de la caserne avec les enfants de la MAM COCOON et MOI, à répondre présente pour la fête du village et assure le dégagement et l'entretien des poteaux incendie en période hivernale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 2000 € à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Villarembert – Le Corbier pour l'année 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents à venir.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE

N° 2026/12

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

## COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, , Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** ; Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice	: 9
Conseillers présents	: 6
Conseillers votants	: 6
Procuration (s)	: 0

### SUBVENTION MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE VTT

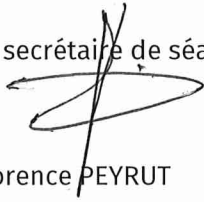
Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention qu'il a reçu provenant de l'association MLD VTT pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € à l'association MONTAGNE LOISIRS ET DECOUVERTE - VTT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents à venir.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT



Le Maire

Patrice FONTAINE



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VILLAREMBERT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

**Date de la convocation** : 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice FONTAINE, Maire.

**Présents** : Patrice FONTAINE, , Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Anne-Marie PICOT, Florence PEYRUT, Sylvain BOCHE.

**Excusés** :

**Absents** : Mathias BOCHET, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Guillaume TROCHET

**Secrétaire de séance** : Florence PEYRUT

Conseillers en exercice : 9  
Conseillers présents : 6  
Conseillers votants : 6  
Procuration (s) : 0

**TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES PLACES DE STATIONNEMENTS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de la direction générale des finances publiques l'informant qu'une modification pouvait être prise concernant la taxe d'aménagement sur les places de stationnement.

Selon la délibération du 5/09/2022 N°86/2022 le conseil municipal avait décidé de porter à 2000 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K.

Conformément à l'article 1635 quater J du Code Général des Impôts (CGI) une valeur légale est fixée pour les emplacements de stationnement.

Cette valeur a été actualisée chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction (ICC) du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Pour l'année 2026, cette valeur sera fixée en principe à 2928 €, contre 3052 € en 2025. Ce montant sera officiellement connu à l'adoption du budget de l'Etat.

Le montant prévu dans la délibération de Villarembert étant inférieur à la valeur légale, la DGFIP recommande de délibérer à nouveau afin d'actualiser le montant du forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DIT** que le montant de la valeur légale prévue au 6 de l'article 1635 quater J du CGI doit s'appliquer en matière de taxe d'aménagement pour les places de stationnement.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à venir.

Fait et délibéré en séance.

La secrétaire de séance

Florence PEYRUT

Le Maire

Patrice FONTAINE